

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

acl.

ACEFI CL
7, rue Mariotte
75017 PARIS

NETGEM SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 30 mai 2024

Résolution n°11

MAZARS

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à Directoire et Conseil de surveillance
61 rue Henri Regnault
92075 – La Défense cedex
Capital social de 8 320 000 EUROS - RCS Nanterre B 784 824 153

NETGEM SA

Société Anonyme au capital de 6.977.545,20 €

Siège Social : 103 rue de Grenelle - CS 10841 - 75345 Paris Cedex 07

RCS : 408 024 578 RCS de Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Assemblée générale mixte du 30 mai 2024

Résolution n°11

A l'assemblée générale de la société NETGEM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et L. 225-144 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre au titre d'augmentations de capital social, ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi, au bénéfice :

- (i) des membres du personnel salarié, ou de certains d'entre eux,
- (ii) des mandataires sociaux pouvant bénéficier de telles attributions en vertu de la loi, ou de certains d'entre eux, qu'ils appartiennent à la Société ou à des sociétés qui sont liées à celle-ci au sens de l'article L.225-180 du code de commerce,

opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant maximum des options de souscription et les options d'achat consenties dans le cadre de la présente autorisation ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1.300.000, étant précisé que le montant nominal s'imputera sur le plafond global de 260.000 euros fixé à la 13^{ème} résolution de l'assemblée générale du 30 mai 2024.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions appellent de notre part l'observation suivante :

Le rapport du conseil d'administration renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 225-177 du code de commerce sans que les critères qui seront retenus dans le cadre de l'approche multicritères prévue par cet alinéa soient précisés.

Les commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 14 mai 2024

DocuSigned by:
JULIEN MADILE
90515ED1C51A47C...

Julien MADILE

Associé

ACEFI CL

Paris, le 14 mai 2024

DocuSigned by:
MATTHIEU MORTKOWITCH
C95FE8A18D004BF...

Matthieu Mortkowitch

Associé